

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes **FSDIE**

La gestion administrative et financière de cette aide est assurée par le service des bourses et des aides sociales (bureau 1, au rez-de-chaussée du centre Censier).

L'attribution de cette aide est soumise à une commission de sélection.

- ❖ **Montant forfaitaire** : entre 200 et 400 €
- ❖ **Durée de la mobilité** : 2 mois minimum
- ❖ **Critères d'éligibilité** :
 - Etre étudiant de Paris 3 au moment de la candidature et au moment de la mobilité
 - Etre sélectionné pour un programme d'échange Erasmus ou International ou effectuer un stage à l'étranger (les DOM-TOM ne sont pas acceptés)
 - Attention** : les périodes d'assistantat et de doctorat ne sont pas éligibles
 - Avoir un quotient familial inférieur à 45 000 €
 - Etre au niveau L3 minimum
 - Attention** : les étudiants inscrits en DU ne sont pas éligibles
- ❖ **Dépôt des candidatures** : Voir avec le bureau 1
- ❖ **Résultats des sélections** : Voir avec le bureau 1
- ❖ **Versements** : en une fois
- ❖ **Contact au bureau 1** : Mme Annie BOUREL
Email : annie.bourel@univ-paris3.fr
Tel : 0033.1.45.87.40.26